

SNCF : quelles nouvelles cartes de réduction ?

Publié le 16 mai 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1 Crédits : © rochagneux - AdobeStock



Jeunes, familles, seniors... Depuis le 9 mai 2019, la SNCF propose de nouvelles cartes de réduction pour différents publics voyageant en train (TGV Inoui, Intercités et TER).

Pour les personnes effectuant au moins 1 aller/retour en train par an, la SNCF propose, au tarif de 49 €/an, différents types de **cartes « *Avantage* »** :

- carte « *Avantage Jeune* » pour les 12-27 ans (- 30 % en France et en Europe, y compris sur les billets Prem's) ;
- carte « *Avantage Week-end* » pour les 27-59 ans (- 30 % pour vous et votre accompagnant sur vos allers-retours du week-end) ;
- carte « *Avantage Famille* » pour les 27-59 ans (- 30 % pour vous et votre accompagnant et - 60 % jusqu'à 3 enfants accompagnants) ;
- carte « *Avantage Senior* » pour les 60 ans et + (- 30 % en France et en Europe tous les jours de la semaine).

Pour les personnes effectuant au moins 4 allers/retours par an, la SNCF propose sur les TGV classiques et les Intercités sa **carte « *Liberté* »** au tarif de 399 €/an en remplacement des abonnements « *Fréquence* », cette nouvelle carte offrant des réductions pour le titulaire de la carte et - 50 % pour les enfants de 4-11 ans qui vous accompagnent (jusqu'à 3).